



2023.04183





Monsieur Alain Berset Conseiller fédéral Chef du Département fédéral de l'intérieur Inselgasse 1 3003 Berne



Date

CANTON DU VALAIS KANTON WALLIS

1 8 OCT. 2023

Procédure de consultation : modification de l'ordonnance sur la fixation et l'adaptation de structures tarifaires dans l'assurance-maladie : adaptation de la structure tarifaire des prestations de physiothérapie

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous vous remercions pour votre invitation du 16 août 2023 relative à l'objet cité en marge et vous faisons part ci-après de la prise de position du Gouvernement valaisan.

En préambule, nous rappelons que les partenaires tarifaires sont responsables de veiller à ce que les structures tarifaires soient à jour et appropriées. Il est regrettable que les partenaires tarifaires ne soient pas arrivés à s'entendre sur une révision de la structure tarifaire et que, désormais, le Conseil fédéral doive proposer une adaptation de la structure tarifaire. Nous estimons que les partenaires doivent se retrouver au plus vite à la table des négociations afin de parvenir à un consensus tarifaire.

Le Conseil fédéral soumet à la procédure de consultation deux variantes qui visent toutes deux à créer de la transparence et à éviter une utilisation abusive des forfaits existants pour la tarification des prestations de physiothérapie.

Après analyse du dossier, nous soutenons la variante 2 qui propose un tarif horaire composé d'un tarif de base pour les 20 premières minutes avec la possibilité de facturer les heures de traitement ultérieures par tranches de cinq minutes. Cette méthode permettra effectivement de créer davantage de transparence tant pour les patients que pour les payeurs et, en même temps, de définir au moyen de durées minimales une prestation explicite pour les patients. Elle permettra également de recueillir des données sur les activités de physiothérapie, ce qui profitera à l'évolution future de la structure tarifaire.

En vous remerciant de nous avoir consultés et de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Christophe Darbellay

La chancelière

Monique Albrecht

Copie à tarife-grundlagen@bag.admin.ch gever@bag.admin.ch



Place de la Planta 1, CP 478, 1951 Sion Tél. 027 606 40 02